Universitätsbibliothek Frankfurt a.M.

St 7/219

Trente-deuxième Année. — Supplément hebdomadaire illustré : LA CROIX DE LORRAINE. — N° 63. — Mercredi 18 Mars 1914

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Ville de Metz :
Trois mois . . . 3,30 M.

Alsace-Lorraine, Allemagne :
Trois mois . . . . 3,32 M.

France :
Un an . . . . 36 fr.
Six mois . . . . 18 »
Trois mois . . . . 10 »

En vente à PARIS
à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

Le Lorrain

Rédaction et Administration :
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES
La petite ligne . . . 20 Pf.

RÉCLAMES
La ligne . . . . 50 Pf.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal
14, rue des Clercs, à Metz
et dans toutes les Agences à l'étranger

Landtag d'Alsace-Lorraine

SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 17 mars.

Que la réforme des impôts en Alsace-Lorraine soit nécessaire, voi à il nous semble une vérité de la Palisse. Le gouvernement d'Alsace-Lorraine depuis 1909 a multiplié les mémoires sur la question. Ces jours derniers encore nous en recevions un avec ce qu'il est convenu d'appeler la motivation. En somme c'était une redite de 1910 et les lecteurs de ce journal se souviendront de ce qu'écrivirent naguère sur le sujet MM. Laugel et Pierson. En 1912 le Parlement d'Alsace-Lorraine traita à fond la question de l'impôt sur le revenu au sein de la 1re commission. Ces discussions en commission avaient été précédées d'un débat en séance plénière au cours duquel, on s'en souvient, l'orateur du Centre M. Ricklin avait posé comme condition *sine qua non* que tous les partis représentés au Parlement collaborent au remaniement de notre édifice fiscal. Depuis lors on avait quelque peu sommeillé. Le dernier mémoire gouvernemental préconise, ainsi que les précédents, l'impôt complémentaire. Aujourd'hui le Parlement a pris une position très nette. Lui aussi (et cela va sans dire) accepte l'impôt sur le revenu comme base de l'assiette fiscale ; mais il renonce catégoriquement aux impôts de rendement qu'on appelle aussi impôts cédulaires, comme complément ; la grande majorité s'est prononcée pour l'impôt sur la fortune comme impôt complémentaire (*Nebensteuer.*) C'est ce qu'ont affirmé sans ambage MM. Wetterlé (Centre), Weber (Lorrain) Emmel (socialiste) et Burger (progressiste). Tous les orateurs ont, d'autre part, été unanimes à inviter le gouvernement à mener les choses rondement. Le plus tôt sera le mieux ! telle est la devise adoptée par tous les partis. La discussion fut assez brève et tous les orateurs s'appliquèrent à ne pas aborder les questions de détail. Cela nous évita d'oiseuses récriminations à propos du taux de la progression ou de la discrimination, toutes choses qui rentrent dans le domaine de la commission. De fait le projet a été renvoyé à une commission de 20 membres, qui sera présidée par M. Ricklin.

Après coup la Chambre s'occupa des notaires qui lèvent le pied et des sourds-muets qui ne vont pas à l'école. Il y en eut aussi pour les aveugles. On devait aussi traiter une question touchant naturellement à une modification des traitements, mais elle fut renvoyée à la commission du budget. Le président leva la séance sans avoir épuisé l'ordre du jour. Le contraire nous eût étonné.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. 29 sous la présidence de M. Ricklin ; secrétaires MM. Gilliot et Zimmer.

Au banc du gouvernement M. le comte Rœdern, secrétaire d'Etat, MM. Kœhler, von Stein et Frenken, sous-secrétaires d'Etat.

Au début de la séance, *M. Hackspill* interpelle brièvement le ministre de la justice sur

L'exécution de Berresheim.

D'après les nouvelles des journaux qui n'ont pas encore reçu de démenti, la guillotine n'aurait pas fonctionné normalement vendredi dernier à Metz lors de l'exécution de l'assassin Berresheim. Après la chute du couperet, le bourreau a effectivement tiré son couteau de poche et a « travaillé » le corps du supplicié. D'après une version et suivant une déposition catégorique d'un témoin, il aurait coupé la tête du supplicié qui n'était pas entièrement détachée du tronc. D'après une autre version, il aurait simplement détaché un morceau des effets, mais cette affirmation paraît bien douteuse, car il n'a pas coupé du côté du tronc et des vêtements du supplicié, mais bien du côté de la tête de Berresheim.

Le gouvernement est-il en mesure de nous fournir des explications ou de nous dire s'il est prêt à ouvrir une enquête et à prendre des mesures pour empêcher le retour de pareils incidents ?

M. Frenken : L'incident tel qu'il a été relaté par les journaux serait très regrettable s'il était exact. L'administration de la justice s'est émue des informations qui ont paru dans la presse au sujet de cette exécution. Le premier procureur a déclaré dans son rapport que l'exécuteur des hautes œuvres s'était trouvé dans la nécessité de faire usage de son couteau de poche, non pas pour toucher au corps du supplicié, mais pour éloigner du couperet un morceau du col du veston. Si les choses se sont passées ainsi, et je n'ai aucune raison de douter de l'exactitude du rapport officiel, il n'y aurait bien entendu aucune raison de nourrir des appréhensions. Mais comme des doutes ont été élevés ici, l'administration de la justice ne manquera pas de procéder à un nouvel examen du cas.

On aborde la discussion du projet concernant

l'impôt sur le revenu

M. le comte Rœdern. — Les matériaux abondants qui ont été soumis à la Chambre nécessitent une petite introduction. C'est une réforme importante que le Parlement doit aborder. Est-elle nécessaire ? Les discussions concernant le budget ont montré combien nos ressources financières étaient limitées et cependant tous les partis de la Chambre ont demandé des améliorations dans les différentes administrations. Mais jusqu'à présent l'argent fait défaut. Et cependant des problèmes économiques attendent leur solution, notamment l'achèvement des voies fluviales. Les communes sont également à bout de ressources. De plus notre système fiscal n'atteint pas tous les objets imposables. Mais la raison principale c'est que ce système ne frappe pas la capacité complète du contribuable. La dégression n'est possible que pour chaque impôt isolé, contrairement à l'impôt sur le revenu. Le projet actuel se rapproche beaucoup des lois en vigueur dans les autres Etats confédérés de l'Empire, qui ont pour eux une longue expérience. L'administration des finances a voulu en tirer le meilleur parti possible. La nouvelle loi ne pourra pas entrer en vigueur avant le 1er avril 1917. Sans vouloir entrer dans des détails l'orateur aborde deux points : l'imposition maximale et « le minimum d'existence » qu'il faudra exempter de tout impôt. La Chambre renverra ce projet à une commission ; mais quelle que soit la solution qu'elle adopte, on n'arrivera pas à éviter un impôt complémentaire, auquel n'a pu renoncer la Prusse sous la forme d'un impôt sur la fortune. Le gouvernement renonce à un impôt pur sur la fortune pour conserver les impôts de rendement en les améliorant. Il est vrai que certains partis préconisent le premier système et le gouvernement est prêt à examiner cette proposition, dès qu'on connaîtra le rendement de la contribution de guerre. Les communes ne pourront pas subsister avec ce qu'elles retireront des impôts de rendement, si on les leur abandonne complètement. Il faudra les autoriser encore à prélever des pfennigs additionnels à l'impôt sur le revenu.

Comme nous n'avons pas les ressources de la Prusse provenant du chemin de fer il nous faudra prélever un impôt complémentaire plus fort que celui qui existe en Prusse sur la fortune. C'est une considération qui parle contre cet impôt et au contraire en faveur du maintien des impôts de rendement. En tous les cas l'impôt sur le revenu restera la base et on pourra toujours discuter ce premier projet. En terminant M. le secrétaire d'Etat prie les orateurs de mettre les questions de partis à l'arrière-plan et assure la Chambre que le gouvernement examinera avec bienveillance les amendements.

M. Wetterlé : M. le secrétaire d'Etat ignore sans doute que son prédécesseur alors qu'il n'était encore que député fut traité de révolutionnaire et presque d'anarchiste le jour où pour la première fois il parla de l'introduction de l'impôt sur le revenu. Depuis les temps ont bien changé et aujourd'hui tous les partis sont unanimes à reconnaître la nécessité d'introduire l'impôt sur le revenu. Le gouvernement voudrait conserver comme « impôt de superposition » les impôts de rendement. Au nom de ses amis politiques l'orateur déclare qu'il faut introduire l'impôt sur la fortune comme impôt complémentaire. Le Centre refusera toute discussion d'un autre projet. Dans quelques semaines, grâce à la contribution de guerre, on connaîtra toutes les fortunes supérieures à 10.000 M et comme d'ailleurs l'impôt sur la fortune a eu d'heureux résultats dans les autres Etats on pourra très bien l'adopter. Il faudra achever une bonne fois pour toute cette réforme des impôts pour permettre aux contribuables inquiétés depuis vingt ans par ce fantôme de savoir enfin à quoi s'en tenir. Le sous-secrétaire d'Etat aux finances a peint notre situation trop en noir pour nous demander davantage. Dans quelques années l'Etat aura à faire face à de nouveaux problèmes qui absorberont de l'argent qu'on ne trouvera plus si nous nous montrons trop exigeants cette fois. De l'avis de l'orateur il faudra obtenir un rendement supérieur entre deux et trois millions, pas plus, autrement les exigences du gouvernement deviendront par trop fortes. M. Wetterlé exprime la conviction que la Deuxième Chambre expédiera le projet cette année encore et propose le renvoi à une commission spéciale de 20 membres.

M. Weber. — Les rapports existant entre les finances des Etats confédérés, particulièrement de l'Alsace-Lorraine, et les finances de l'Empire deviennent toujours plus incertains, plus compromettants et préjudiciables.

Les Etats confédérés, surtout notre Alsace-Lorraine, vont à l'encontre d'une ruine certaine.

Les sources de revenus qu'avaient les Etats confédérés sont en grande parties mises à sec au profit de l'Empire. Messieurs ! Il faut qu'enfin ça cesse ; il faut mettre un terme à ce système de chercher de l'étoupe pour boucher les trous que l'Empire fait dans les finances des Etats confédérés.

Nous n'avons pas besoin d'être grands clercs pour savoir qu'une réforme des impôts ne poursuit pas uniquement le but d'une meilleure répartition des charges mais surtout de créer de nouvelles ressources.

Le Groupe lorrain mettra tous ses soins à l'obtention des meilleurs résultats possibles, Mais à la condition que les revenus réels soient atteints et non plus la fiction des revenus possibles (*Ertragsfähigkeit*). Comme aussi il examinera très soigneusement s'il sera possible d'abandonner aux communes certains impôts comme la patente, la contribution des maisons, etc.

L'impôt sur le revenu a été préparé grâce à la contribution de guerre. Le formulaire établi à cet effet par le Conseil fédéral est un non-sens que personne ne peut comprendre. Le gouvernement d'Alsace-Lorraine a commis une faute lors de la publication de l'ordonnance du Statthalter au mois de décembre dernier, en n'adaptant pas le formulaire d'estimation au formulaire du Conseil fédéral. On n'a pas coordonné les tables de ces deux formulaire. L'orateur réclame des explications que le gouvernement publierait pour éclairer la religion des grandes masses, les explications officielles données jusqu'ici sont insuffisantes. Ces explications seront surtout nécessaires en Lorraine où la propriété est tellement morcelée.

M. Emmel dit qu'on connaît l'attitude des socialistes dans la question des impôts : il réclament l'impôt progressif sur le revenu et l'impôt sur la fortune. Dans cette affaire M. Emmel partage absolument la manière de voir de M. Wetterlé et s'étonne seulement que le gouvernement n'ait pas encore son siège fait dans cette question. Au nom du gouvernement M. Nobis, commissaire fédéral, avait cependant déclaré au Reichstag que seul l'impôt sur la fortune pouvait entrer en ligne de compte comme impôt complémentaire. Depuis on semble de nouveau avoir changé d'avis. Cependant les Chambres de commerce représentant les gros capitalistes et l'industrie ont préconisé l'impôt sur la fortune, qui devra rendre le plus possible pour permettre un dégrèvement pour l'impôt sur le revenu. Les socialistes sont tout prêts à collaborer à l'examen des projets et il les voteront si le Centre accueille favorablement toutes les motions et les amendements socialistes. (Rires.) L'orateur demande que le minimum d'existence soit élevé de 500 marks.

En Prusse par exemple les revenus inférieurs à 100 M sont exemptés de l'impôt et cependant la situation économique est encore plus défavorable en Alsace-Lorraine qu'en Prusse. Si on veut abandonner les impôts de rendement aux communes il faudra au préalable les corriger sérieusement et les rendre élastiques pour les faire répondre aux besoins de chaque communes. M. Emmel ne voudrait pas voir la discussion en deuxième lecture remise jusqu'en automne, il faudra travailler au projet dès que le gouvernement connaîtra le rendement de la contribution de guerre et alors la loi pourra rentrer en vigueur une année avant la date annoncée par M. le Secrétaire d'Etat.

M. Burger déclare que son parti se rallie à la proposition de renvoyer le projet à une commission spéciale. Il espère que la première Chambre ne se mettra pas en opposition avec le peuple alsacien-lorrain, qui par l'organe de la seconde Chambre, reconnaît avec le gouvernement la nécessité d'introduire l'impôt progressif sur le revenu. L'orateur s'étend sur les injustices du système fiscal actuel dont la première est l'imposition de valeurs fictives notamment pour l'impôt foncier et l'impôt sur la propriété bâtie. M. Burger fait ressortir l'urgence des projets, la commission qui en 1912 a examiné le projet précédent en 1912, a beaucoup déblayé le terrain. Il espère que le gouvernement se ralliera finalement à l'impôt sur le revenu comme impôt complémentaire. Le saut dans l'inconnu que M. Kœhler redoutait tant il y a quelques mois se fera maintenant à la lumière des résultats obtenus grâce à la contribution de guerre. Si on veut maintenir les impôts de rendement, le gouvernement se préparera une surprise dont il ne se fait pas une idée, car l'indignation dans le pays sera générale.

M. Wetterlé veut répondre à M. Emmel qui a polémisé contre le Centre et son attitude lors de la présentation du premier projet. Il affirme que le Centre est disposé à voter l'impôt sur le revenu et le minimum d'existence sera relevé autant que possible. La date fournie par M. le comte Rœdern pour l'entrée en vigueur de la loi est à peu de chose près exacte.

M. le comte Rœdern dit qu'on ne pourra guère avancer cette date. La commission ne pourra pas terminer ses travaux avant l'automne. Les travaux préparatoires pour l'évaluation devront être conduits sans précipitation.

La discussion est close.

Les projets sont renvoyés à une commission de 20 membres, dont le président est M. le Dr Ricklin, le vice-président M. Zimmer, premier secrétaire M. Peirotes et deuxième secrétaire M. Hinsberg.

On aborde le deuxième point à l'ordre du jour : projet de loi portant modification à la loi du 26 décembre 1873, concernant

le contrôle des études de notaires.

Le projet prévoit la création de postes de réviseurs techniques pour les notariats, qui seront encore surveillés par le procureur général à la Cour d'appel.

M. le Dr Frenken motive le projet. Les notariats étaient soumis jusqu'à présent au contrôle des procureurs, qui varient souvent. Ces fonctionnaires devaient toujours se tenir au courant du droit civil. Il prie la Chambre de ne pas discuter en séance plénière les raisons qui ont décidé le gouvernement à proposer ce projet. On pourra les étudier à la commission.

M. le Dr Brom dit que le discours du sous-secrétaire est un plaidoyer en faveur d'un enterrement de première classe. Les notaires sont pour beaucoup de nos concitoyens une sorte de banquiers, auxquels on ne prête pas toute confiance. Cette confiance doit être sauvegardée par les notaires eux-mêmes, le public et par la législation. La Chambre aurait d'amers reproches à se faire si les notaires faisaient dorénavant faillite dans des circonstances qu'on aurait pu éviter si le contrôle avait été rendu plus sévère. Le Centre est opposé à la création de nouveaux postes de fonctionnaires, d'autant plus que ces réviseurs n'empêcheraient pas le retour de faits regrettables, comme le reconnaît le gouvernement lui-même. Il serait plus intéressant de créer une caisse qui permettrait d'indemniser les clients de notaires escrocs ou infidèles. On arrivera peut-être à soulever devant la commission la question de la réforme générale des notariats. Il demande le renvoi à une commission spéciale de 15 membres.

M. Kiener dit que les Lorrains adhèrent à cette proposition. Il croit que les révisions n'apporteront pas toute la sécurité nécessaire. A la commission de trouver les voies et moyens pour donner des garanties au public.

M. Martin se rallie au nom des socialistes également à la proposition du Centre. Il estime que seule l'étatisation des études mettra une fin aux abus constatés. A cet effet il faudrait d'abord assurer la gratuité des services des notaires.

M. Meyer-Lützelstein dit que le projet assurera finalement une retraite au notaire qui remplira les fonctions de reviseur. C'est ce qu'il y a de plus clair. Mais avec tout cela on n'arrivera pas à empêcher les fraudes des notaires malhonnêtes. Dans d'autres administrations on a créé des postes analogues, notamment pour les percèpteurs et néanmoins des escroqueries y sont encore commises. La loi de 1873 offre les mêmes garanties que celles que veut assurer le projet. Dans ces conditions les libéraux ne peuvent accepter la création de ce poste. Par contre, il propose au gouvernement d'être plus circonspect dans la nomination des notaires et d'écarter les candidats dont on sait qu'ils ont les poches pleines de dettes. (Rires et marques d'assentiment.)

Les libéraux ne repoussent cependant pas la proposition de renvoyer le projet à une commission de 15 membres.

La Chambre en décide ainsi Le président de cette commission spéciale sera M. Weber.

La fréquentation scolaire des enfants sourds-muets ou aveugles.

M. Albrecht, président du Conseil de l'instruction publique, dit qu'il faut assurer une instruction spéciale à ces enfants malheureux si on ne veut pas qu'ils tombent plus tard à la charge de l'assistance publique. L'école primaire ne peut y suffire, la tâche étant trop vaste. Les établissements spéciaux ne manquent pas dans le pays et l'orateur rend hommage au personnel enseignant qui se dévoue avec un si grand désintéressement à ces petits déshérités du sort. Malheureusement les parents refusent trop souvent de placer leurs enfants dans ces écoles. Le projet doit les y obliger. Il demande l'examen du projet par une commission.

M. Müller-Thann déclare qu'il votera joyeusement le projet et rappelle que les enfants aveugles ou sourds-muets furent trop longtemps abandonnés par l'Etat. Depuis il a changé d'attitude et subventionne au moins les établissements privés. L'idée d'une obligation pour ces enfants de fréquenter une école est des plus heureuses. Le projet contient une série de lacunes sur lesquelles on pourra revenir à la commission. C'est ainsi que le projet limite l'âge des enfants tenus à fréquenter l'école à 15 ans. De l'avis de M. Müller ce n'est pas assez, surtout quand ces enfants sont seulement amenés à partir de 11 ans à l'école.

La loi prussienne établit que ces enfants doivent être internés dans un établissement de leur confession. C'est un point qu'on aurait dû reprendre dans le projet soumis à la Chambre, car pour ces malheureux la religion est plus nécessaire que jamais. M. Müller demande le renvoi à une commission de dix membres.

M. Jung dit que le projet comble une grosse lacune. Une bonne éducation à l'école est la première condition pour des enfants aveugles ou sourds-muets des membres utiles de la société humaine. Il importera de ne pas rendre trop difficile aux parents cette obligation d'envoyer leurs enfants à l'école. Cependant on ne pourra pas éviter la contrainte. On ne peut pas s'en remettre aux parents du soin de décider si ces enfants doivent être internés ou non dans un établissement ; car la plupart de ces enfants proviennent de milieux où l'on ne peut pas apprécier les bienfaits d'une éducation sérieuse. La réalisation du projet s'imposera par de lourds sacrifices, même si les cours seront gratuits pour les enfants pauvres. M. Jung et ses collègues du Groupe lorrain regrettent que le projet n'exprime pas le principe du caractère confessionnel des établissements. Comme M. Müller, l'orateur est pour le renvoi à une commission spéciale.

M. Wolfer vient apporter l'assentiment des socialistes au projet, pour l'élaboration duquel le gouvernement a attendu six années. Cependant ce projet constitue un certain progrès. Bien entendu il est adversaire du caractère confessionnel des écoles spéciales.

M. Wolf croit que le gouvernement n'a pas reconnu toutes les conséquences qui jailliront de ce projet. Si l'Etat proclame l'obligation pour les aveugles et les sourds-muets de fréquenter l'école, il devra créer des établissements de ce genre et ne passe contenter de subventions à des écoles privées.

Le projet est renvoyé à une commission spéciale de 10 membres. Président : M. Wolfer.

Le projet de loi portant modification à la loi sur les traitements des fonctionnaires est renvoyée sans discussion à la commission du budget.

Prochaine séance mardi prochain. Séance levée à 6 h. 45.

La Journée

Dans toute **l'Allemagne** on continue à signaler de **grosses tempêtes** causant des dégâts considérables.

Un gros **incident russo-allemand** est seulement connu aujourd'hui. Un officier de marine russe envoyé en Allemagne en mission officielle par son

---

FEUILLETON DU *LORRAIN* — 42 —

LE BOUCHON DE CRISTAL

PAR

Maurice LEBLANC

M. Nicole ne répondit pas, mais il se mit à rire tout doucement, comme s'il eût jugé avec satisfaction le tour singulier que prenait l'entretien, et Prasville éprouva une inquiétude confuse en voyant cet accès de gaieté. Il serra la crosse de son arme et se demanda s'il ne devrait pas appeler du secours.

M. Nicole poussa sa chaise tout près du bureau, posa ses deux coudes sur les papiers, considéra son interlocuteur bien en face et ricana :

— Ainsi, monsieur Prasville, vous savez qui je suis, et vous avez l'aplomb de jouer ce jeu avec moi ?

— J'ai cet aplomb, dit Prasville, qui soutint le choc sans broncher.

— Ce qui prouve que vous me croyez, moi, Arsène Lupin... prononçons le nom... oui, Arsène Lupin... ce qui prouve que vous me croyez assez idiot, assez poire, pour me livrer ainsi pieds et poings liés ?

— Mon Dieu ! plaisanta Prasville, en tapotant le gousset où il avait enfoui le globe de cristal, je ne vois pas trop ce que vous pouvez faire, monsieur Nicole, maintenant que l'œil de Daubrecq est là, et que, dans l'œil de Daubrecq, se trouve la liste des *vingt-sept*.

— Ce que je peux faire ? répéta M. Nicole avec ironie.

— Eh oui, le talisman ne vous protégeant plus, vous ne valez plus que ce que peut valoir un homme tout seul qui s'est aventuré au cœur même de la préfecture de police, parmi quelques douzaines de gaillards qui se tiennent derrière chacune de ces portes, et quelques centaines d'autres qui accourent au premier signal.

M. Nicole eut un haussement d'épaules et il regarda Prasville avec beaucoup de pitié.

— Savez-vous ce qui arrive, monsieur le secrétaire général ? Eh bien, vous aussi, toute cette histoire vous tourne la tête. Possesseur de la liste, vous voilà subitement, comme état d'âme, au niveau d'un Daubrecq ou d'un Albufex. Il n'est même plus question, dans votre esprit, de la porter à vos chefs afin que soit anéanti ce ferment de honte et de discorde. Non, non... une tentation soudaine vous grise, et, pris de vertige, vous vous dites : « Elle est là, dans ma poche.

Avec cela, je suis tout-puissant. Avec cela, c'est la richesse, le pouvoir absolu, sans limites. Si j'en profitais ? Si je laissais mourir Gilbert, et mourir Clarisse Mergy ? Si je faisais coffrer cet imbécile de Lupin ? Si j'empoignais aux cheveux cette occasion unique de fortune ? »

Il s'inclina vers Prasville, et, très doucement, d'un ton de confidence amical, il lui dit :

— Faites pas ça, cher monsieur, faites pas ça.

— Et pourquoi donc ?

— Ce n'est pas votre intérêt, croyez-moi.

— En vérité !

— Non. Ou bien si vous tenez absolument à le faire, veuillez auparavant consulter les vingt-sept noms de la liste que vous venez de me cambrioler, et me dire un instant sur le nom du troisième personnage.

— Ah ! Et le nom de ce troisième personnage ?

— C'est celui d'un de vos amis.

— Lequel ?

— L'ex-député Stanislas Vorenglade.

— Et après ? dit Prasville, qui parut perdre un peu de son assurance.

— Après ? Demandez-vous si, derrière ce Stanislas Vorenglade, une enquête, même sommaire, ne finirait pas par découvrir celui qui partageait avec lui certains petits bénéfices.

— Et qui s'appelle ?

— Louis Prasville.

— Qu'est-ce que vous chantez ? balbutia Prasville.

— Je ne chante pas, je parle. Et je dis qui si vous m'avez démasqué, votre masque, à vous, ne tient plus beaucoup, et que, là-dessous, ce qu'on aperçoit n'est pas joli, joli.

Prasville, s'était levé, M. Nicole donna sur la table un violent coup de poing, et s'écria :

— Assez de bêtises, monsieur ! Voilà vingt minutes qu'on tourne tous les deux autour du pot. Ça suffit. Concluons maintenant. Et, tout d'abord, lâchez vos pistolets. Si vous vous figurez que ces mécaniques-là me font peur ! Allons, et finissons-en, je suis pressé.

Il mit sa main sur l'épaule de Prasville et scanda :

— Si, dans une heure, vous n'êtes pas revenu de la présidence, porteur de quelques lignes affirmant que le décret de grâce est signé... Si, dans une heure dix minutes, moi, Arsène Lupin, je ne sors pas d'ici sain et sauf, entièrement libre, ce soir, quatre journaux de Paris recevront quatre lettres choisies dans la correspondance échangée entre Stanislas Vorenglade et vous, correspondance que Stanislas Vorenglade m'a vendue ce matin. Voici votre chapeau, votre canne et votre pardessus. Filez. J'attends.

Il se passa ce fait extraordinaire, et pourtant fort explicable, c'est que, Prasville n'émit pas la plus légère protestation et n'entama pas le plus petit commencement de lutte. Il eut la sensation soudaine, profonde, totale, de ce qu'était, dans son ampleur et dans sa toute-puissance, ce personnage qu'on appelait Arsène Lupin. Il ne songea même pas à épiloguer, à prétendre... ce qu'il avait cru jusque-là... que les lettres avaient été détruites par le député Vorenglade, ou bien, en tout cas, que Vorenglade n'oserait pas les livrer, puisque, en agissant ainsi, c'eût été se perdre soi-même. Non. Il ne souffla pas mot. Il se sentit étreint dans un étau dont aucune force ne pouvait desserrer les branches. Il n'y avait rien à faire qu'à céder. Il céda.

— Dans une heure ici, répéta M. Nicole.

— Dans une heure, dit Prasville, avec une docilité parfaite.

Cependant, il précisa :

— Cette correspondance me sera rendue contre la grâce de Gilbert ?

— Non.

— Comment, non ? Alors il est inutile...

— Elle vous sera rendue intégralement deux mois après le jour où mes amis et moi aurons fait évader Gilbert — cela grâce à la surveillance très lâche qui, conformément aux ordres donnés, sera exercée autour de lui.

— C'est tout.

— Non. Il y a encore deux conditions.

— Lesquelles ?

— 1° La remise immédiate d'un chèque de quarante mille francs.

— C'est le prix auquel Stanislas Vorenglade m'a vendu les lettres. En toute justice...

— Après ?

— 2° Votre démission, dans les six mois, du poste que vous occupez.

— Ma démission ! mais pourquoi ?

M. Nicole eut un geste très digne.

— Parce qu'il est immoral qu'un des postes les plus élevés de la préfecture de police soit occupé par un homme dont la conscience n'est pas nette. Faites-vous octroyer une place de député, de ministre ou de concierge, enfin toute situation que votre réussite dans l'affaire Daubrecq vous permettra d'exiger. Mais, secrétaire général de la préfecture, non, pas cela. Ça me dégoûte.

Prasville réfléchit un instant. L'anéantissement subit de son adversaire l'eût profondément réjoui, et, de tout son esprit, il chercha les moyens d'y parvenir. Mais que pouvait-il faire ?

Il se dirigea vers la porte et appela :

— Monsieur Lartigue ?

Et plus bas, mais de manière à ce que M. Nicole l'entendit :

— Monsieur Lartigue, congédiez vos agents. Il y a erreur. Et que personne n'entre dans mon bureau pendant mon absence. Monsieur m'y attendra.

Il revint, prit le chapeau, la canne et le pardessus que M. Nicole lui tendait et sortit.

— Tous mes compliments, monsieur, murmura Lupin, quand la porte se fut refermée, vous vous êtes montré d'une correction parfaite... Moi aussi d'ailleurs... avec une pointe de mépris peut-être un peu trop apparente, et un peu trop de brutalité. Mais, bah ! ces affaires-là demandent à être menées tambour battant. Il faut étourdir l'ennemi. Et puis, quoi, quand on a la conscience d'une hermine, on ne saurait le prendre de trop haut avec ces sortes de gens. Relève la tête, Lupin. Tu fus le champion de la morale offensée. Sois fier de ton œuvre. Et maintenant, prends un siège, allonge-toi et dors. Tu l'as bien gagné.

Lorsque Prasville revint il trouva Lupin endormi profondément et il dut lui frapper l'épaule pour le réveiller.

— C'est fait ? demanda Lupin.

— C'est fait. Le décret de grâce sera signé tantôt. En voici la promesse écrite.

— Les quarante mille francs ?

— Voici le chèque.

— Bien. Il ne me reste plus qu'à vous remercier, monsieur.

— Ainsi, la correspondance ?...

— La correspondance de Stanislas Vorenglade vous sera remise aux conditions indiquées. Cependant, je suis heureux de pouvoir dès maintenant, et en signe de reconnaissance vous donner les quatre lettres que je devais envoyer ce soir aux journaux.

— Ah ! fit Prasville, vous les aviez donc sur vous ?

— J'étais tellement sûr, monsieur le secrétaire général, que nous finirions par nous entendre !

Il extirpa de son chapeau une enveloppe assez lourde, cachetée de cinq cachets rouges et qui épinglée sous la coiffe et il la tendit à Prasville, qui l'empocha vivement.

— Monsieur le secrétaire général, je ne sais trop quand j'aurai le plaisir de vous voir. Si vous avez la moindre communication à me faire, une simple ligne aux petites annonces d'un journal suffira. Comme adresse : Monsieur Nicole. Je vous salue.

Il se retira.

A peine seul, Prasville eut l'impression qu'il s'éveillait d'un cauchemar pendant lequel il avait accompli des actes incohérents, et sur lesquels sa conscience n'avait aucun contrôle. Il fut près de sonner, de jeter l'émoi dans les couloirs ; mais, à ce moment, on frappait à la porte, et l'un des huissiers entra vivement.

— Qu'est-ce qu'il y a ? demanda Prasville.

— Monsieur le secrétaire général, c'est M. le député Daubrecq qui désire être reçu... pour une affaire absolument urgente.

— Daubrecq ! s'écria Prasville stupéfait. Daubrecq ici ! Faites entrer.

(*A suivre.*)

gouvernement a été arrêté à Cologne sur l'inexacte déclaration d'un ouvrier.

*

En **France**, le drame **Caillaux-Calmette** continue à défrayer la presse. Cette affaire a entraîné la **démission de M. Caillaux**, qui a été remplacé par M. René Renoult, ministre de l'intérieur.

*

A la Chambre, séance des plus mouvementées sur l'**affaire Rochette**, conséquence également de l'affaire Caillaux-Calmette.

*

La **crise ministérielle italienne** va vers une solution définitive; le ministère est presque constitué.

*

De Madrid on annonce **la renonciation de Dom Jaime de Bourbon** fils de Dom Carlos à ses droits au trône. Les carlistes seraient invités à reconnaître la dynastie alphonsine et à former avec l'extrême droite conservatrice un **grand parti catholique** patronné par M. Maura.

*

Le *Novoié Vrémia* prétend que des conversations sont engagées entre Berlin et Paris dans le but de **faire entrer l'Allemagne dans la Triple-Entente**. Le *Times* croit qu'il s'agit d'un ballon d'essai.

*

Le Pape a conféré la grand-croix de l'ordre de Pie IX au comte **Berchtold** et au baron de **Hertling**, président du Conseil des ministres de Bavière.

*

Aux Communes, M. Churchill a déposé le **budget de la marine**. Il dit qu'il est plus important que jamais qu'aucun changement ne soit apporté dans la politique adoptée il y a deux ans, excepté en ce qui concerne les points sur lesquels il parlera plus tard.

*

On dément officiellement les nouvelles des journaux concernant de prochaines modifications dans le **cabinet russe** et en particulier la retraite de M. Maklakoff, ministre de l'Intérieur, sont controuvés et absolument dénués de fondement.

*

Le **Reichsrath autrichien est dissous**. Un communiqué explique l'ajournement du Reichsrath et déclare que le gouvernement ne pouvait plus tolérer **l'obstruction** qui menaçait d'entraver la réalisation des mesures les plus importantes et les plus urgentes que le gouvernement est obligé d'assurer sans le concours du Parlement.

*

Les élections complémentaires **en Bulgarie** donnent une majorité de 9 sièges au gouvernement.

*

Les troupes russes ont quitté **la Chine** hier matin laissant seulement derrière elles une escorte pour la légation russe.

*

Les **Loups Blancs** ont battu les troupes gouvernementales à Kingtzokwan, province du Honan. Ils menacent maintenant Sianfou.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

Violent ouragan.

Berlin, 17 mars. — Un violent ouragan s'est abattu sur le sud et l'ouest de l'Allemagne. Les dégâts sont considérables.

On signale de nombreux accidents de personnes.

Les communications télégraphiques sont complètement interrompues dans plusieurs régions.

Vol au Musée de Lubeck.

Lubeck, 17 mars. — Des voleurs ont dérobé la nuit dernière au Musée de Lubeck des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, ainsi que des bagues et objets précieux, dont certains datent de l'an 1000. On n'a retrouvé aucune trace des auteurs de ce vol.

FRANCE

M. Augagneur subit les voies de fait d'une femme.

Mardi matin, à sept heures, M. Augagneur, député du Rhône, a été à deux reprises l'objet de voies de fait d'une demoiselle Pauline Henry, 28 ans, de Lyon, artiste lyrique, à la suite d'une affaire privée qu'elle ne veut pas faire connaître. M. Augagneur a porté plainte.

Un record de hauteur.

Chartres, 17 mars. — L'aviateur Garaix, montant un biplan, a battu cet après-midi le record de la hauteur avec 7 passagers.

Il a atteint une hauteur de 650 mètres, malgré un vent violent.

ITALIE

Dramatique suicide.

On mande mardi de Rome au *Tagblatt* de Berlin: Le suicide du comte Casella à Florence cause une grande sensation dans la société de cette ville. Le comte s'est enfermé dans la chapelle de la famille et devant le tombeau de sa mère il s'est tiré deux balles dans la tête. Auparavant il avait décoré le caveau de fleurs et allumé plusieurs cierges. Sur le mort on a trouvé la photographie d'une dame, sur laquelle il avait écrit: « Je meurs en t'embrassant! »

ESPAGNE

L'aviateur Hanouille se noie à Saint-Sébastien.

L'aviateur Hanouille exécutait lundi après-midi un *looping the loop* au-dessus de la baie de Saint-Sébastien et se trouvait à la hauteur de 150 mètres environ, lorsque tout à coup on vit l'appareil piquer droit sur la mer et y disparaître.

Des barques se précipitèrent au secours de Hanouille. On ne tarda pas à retrouver l'appareil, qui fut repêché, mais le corps de l'aviateur resta introuvable.

RUSSIE

Un raz de marée sur la mer d'Azof.

On apprend que la tempête qui a sévi le 13 mars a causé également d'immenses dégâts dans la région du Don. Plusieurs personnes ont péri. Un grand nombre d'habitants d'un village de pêcheurs, qui se trouvaient sur la mer pendant la tempête, ne sont pas rentrés au village. Les vagues qui ont inondé sur une grande distance la côte très plate ont tout arraché quand la mer s'est retirée. Un grand nombre de bétail a péri.

Mme Caillaux a tué M. Calmette

Dans le *Lorrain* d'hier, nous avons pu donner, dans ses grandes lignes, et même avec beaucoup de détails, le récit de l'attentat meurtrier commis par Mme Caillaux sur M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro*. Ci-après, nous faisons suivre quelques notes complémentaires empruntées à nos confrères parisiens d'hier, qui ne parlaient guère, dans leurs colonnes, que de ce meurtre politique.

Après le drame.

Pendant qu'au *Figaro* on s'était assuré de Mme Caillaux, qui était conduite au bureau du secrétaire de la rédaction, en attendant qu'elle fût arrêtée, les docteurs Reymond, sénateur, et Hartmann, examinèrent le blessé.

Aidé de ceux-ci, M. Calmette put descendre l'escalier. Il fut installé dans une automobile pour être transporté dans la maison de santé du docteur Hartmann, à Neuilly, tandis qu'on l'installait dans l'automobile, M. Calmette prononça ces mots:

« J'ai fait mon devoir... Mes amis... Ma maison... »

A la maison de santé les médecins avaient donné l'ordre de ne laisser approcher sous aucun prétexte du blessé.

M. Calmette avait été atteint par trois balles, une dans la région thoracique, une dans la partie supérieure de la cuisse, la troisième dans le petit bassin.

Voici le bulletin rédigé par les médecins qui ont assisté M. Calmette à ses derniers moments:

« Au moment de l'arrivée de M. Calmette à la maison de santé, l'état du blessé était tel que toute tentative d'opération semblait impossible.

« A la suite d'une injection intraveineuse de sérum, la parole remonta un peu, sans que cependant le malade eût complètement repris connaissance.

« A minuit 15, profitant de cette légère amélioration, on se décida à tenter une intervention.

« Mais, en raison de son extrême faiblesse, M. Calmette a succombé au début même de l'opération. »

Mme Caillaux après le meurtre.

La meurtrière tenait dissimulée dans son manchon le revolver dont elle abattit M. Calmette, directement après sa réception, au moment où le garçon de bureau tournait l'interrupteur pour éclairer la salle d'où sortait M. Calmette en compagnie de M. Paul Bourget.

Mme Caillaux attendit dans le bureau du secrétaire de rédaction l'arrivée du commissaire qui l'emmena à son bureau, rue du Faubourg-Montmartre.

Au moment où le commissaire commençait à lui faire subir l'interrogatoire d'identité, le ministre des finances arrivait.

Il était aussitôt admis dans le cabinet du commissaire, où se trouvaient en outre MM. Lescouvé, procureur de la République, Boucaud, juge d'instruction, Mouton, directeur de la police judiciaire, etc.

Mme Caillaux déclara qu'indignée de la publication par M. Calmette d'une lettre privée, et ayant appris que des lettres intimes encore allaient être publiées, elle avait résolu de l'empêcher.

Elle ajouta:

« Introduite auprès de M. Calmette, après avoir attendu assez longtemps, et comme celui-ci me demandait le but de ma visite, je répondis: — « Vous le savez bien. Je ne viens pas pour vous dire bonjour », et ne puis me maîtriser plus longtemps, je tirai sur lui toutes les balles que contenait mon revolver. »

En terminant, Mme Caillaux, toujours très calme, dit:

Je regrette mon acte. Je n'avais d'ailleurs pas l'intention de tuer M. Calmette, et je serais heureuse d'apprendre qu'il se rétablit.

« Je voulais seulement lui donner une leçon... »

L'interrogatoire terminé, Mme Caillaux eut une entrevue de quelques instants avec M. Caillaux, puis elle fut conduite en taxi à Saint-Lazare.

La préméditation.

Rien dans l'attitude de Mme Caillaux ne pouvait faire prévoir l'attentat auquel elle s'est livrée.

Avant-hier encore, en parlant de la campagne contre son mari, tout en se montrant indignée, elle n'avait manifesté aucune intention de se livrer à des violences. Son indignation, toutefois, prenait par moments une forme plus vive, sans qu'on puisse cependant la croire capable de l'acte auquel elle allait se livrer.

D'après le *Petit Parisien*, Mme Caillaux avait passé les premières heures de l'après-midi à son domicile, rue Alphonse Neuville.

Après avoir fait de la musique, elle avait confié au secrétaire dactylographe de son mari le soin d'envoyer les cartes d'invitation pour une réception qu'elle devait donner lundi prochain. Vers 5 heures, Mme Caillaux était sortie de chez elle. Rien dans son attitude ne pouvait faire soupçonner l'attentat qu'elle allait commettre, quelques instants plus tard.

Les poursuites suivent leurs cours.

Interviewé, M. Bienvenu-Martin, ministre de la justice, a affirmé que tout se passera légalement dans la procédure criminelle contre Mme Caillaux.

Le frère de Gaston Calmette.

Le correspondant d'un journal à Alger dit qu'il a pu joindre lundi soir le docteur Calmette, médecin inspecteur du 19e corps, frère du directeur du *Figaro*, auquel il a appris le drame.

Le docteur lui a déclaré:

« J'avais le pressentiment que mon frère serait l'objet d'un attentat. »

Une note du « Figaro ».

Figaro a publié mardi matin la note suivante, signée « La Rédaction » et qui porte comme titre « Un assassinat »:

« Notre directeur avait accusé M. Caillaux de cumuler ses fonctions publiques de ministre des finances avec celles de président du conseil d'administration d'une banque étrangère;

« D'avoir, par une inconcevable négligence, facilité à ses amis un coup de bourse sur la rente;

« D'avoir commis une forfaiture en suspendant l'action de la justice au bénéfice d'un escroc;

« D'avoir déclaré, en 1901, qu'il avait écrasé l'impôt sur le revenu, en ayant l'air de le défendre;

« Au réquisitoire de notre directeur, M. Caillaux n'a pas répondu à la tribune; il n'a pas poursuivi en cour d'assises; il n'a pas envoyé de témoins...

« Mais, hier soir, à six heures et demie, la femme du ministre des finances, Mme Joseph Caillaux est venue au *Figaro* et a assassiné M. Gaston Calmette.

La raison du crime.

« Ce crime abominable et sans excuses a stupéfait et indigné Paris, écrit l'*Echo de Paris*. Il révoltera la France tout entière.

« Depuis deux mois, on le sait, M. Calmette menait dans le *Figaro* une vigoureuse campagne contre le ministre des finances et sa politique.

« Depuis quelques jours, on racontait, dans les milieux parlementaires, que cette campagne allait aboutir à la publication d'un document décisif.

« Ce document, c'était une note que, le 31 mars 1911, M. Victor Fabre, procureur général, a adressée à M. Antoine Perrier, garde des sceaux, note où il lui exposait la pression exercée sur lui par M. Monis, président du conseil, dans l'intérêt de M. Caillaux, ministre des finances, pour retarder de six mois, les débats du procès Rochette, et assurer l'impunité de l'escroc.

« Et depuis quelques jours aussi, depuis l'annonce même de cette publication, un bruit se répandait affirmant que des démarches nombreuses étaient faites, que des sollicitations très pressantes se succédaient auprès de M. Calmette pour obtenir qu'il renonçât à livrer ce document au public.

« Ces démarches et ces sollicitations avaient échoué. C'est alors que Mme Caillaux est intervenue en personne. Elle avait été cependant laissée à l'écart de toute polémique. »

Les manifestations.

Sur les boulevards, des groupes s'étaient formés...

Rue Saint-André-des-Arts, il y avait une réunion des sections d'Action française de Paris et de la Seine. M. Maurice Pujo arriva et annonça ce qui n'était pas connu encore. Soixante jeunes aussitôt partirent, coude à coude, criant: « Caillaux, assassin! Caillaux, assassin! » Ils arrivèrent sur le boulevard Saint-Denis, et la foule se joignit à eux, répétant leur cri. Vite, il y eut mille figures hurlant. Deux mille, bientôt. Les fenêtres s'ouvraient, et des gens se penchaient pour crier à leur tour. Aux terrasses des cafés, sur le trottoir, sur la chaussée, la même clameur et des applaudissements pour ceux qui crient!...

Un autre groupe arrive, venant de l'Opéra, et se fond avec le premier. Devant le Gymnase, on acclame les manifestants. Trois mille Français s'en vont maintenant au long des boulevards, criant: « Assassin, assassin! » A l'Opéra, des agents veulent les empêcher de passer. Leur ligne ondule et plie. La foule s'engage dans l'avenue de l'Opéra, couverte de monde, déjà. Les agents se reforment et arrêtent quelques personnes. Mais les autres passent, et veulent courir jusqu'au ministère des finances que la police garde. Et là, c'est une clameur formidable qui monte, bien que les agents, de droite et gauche, arrêtent...

Dans les théâtres.

Dans les théâtres, l'événement de la soirée a été connu par les spectateurs au moment où ils arrivaient pour la représentation. Des éditions des journaux du soir sont enlevées rapidement.

A l'Opéra, on se repasse les journaux de main en main. Les boursiers sont nombreux, les hommes politiques aussi, qui, dans les couloirs, la part faite à l'émotion, se préoccupent du lendemain. Aux fauteuils et dans les loges, l'événement est le sujet de toutes les conversations.

Au Théâtre-Français, voisin du ministère des finances, mêmes sentiments d'indignation et de préoccupation. Le bruit de la mort de M. Calmette a même couru et a été aussitôt démenti. Tout à coup, vers 10 h. 1[2, pendant un entr'acte, des cris retentissent dehors. Les spectateurs courent vers le balcon. Une foule se précipite vers le ministère en criant: « Caillaux! Assassin! » Les agents sont impuissants à enrayer le mouvement. Un des manifestants est arrêté et entraîné vers le poste de la rue de Richelieu, que la police barre à la hauteur de la rue des Petits-Champs. Entre les deux agents qui l'emmènent, il crie encore à pleins poumons: « Caillaux! Assassin! »

A l'Opéra-Comique, l'émotion n'est pas moins grande et, partout, c'est le même sentiment d'indignation qui éclate et domine dans les conversations. A chaque entr'acte, les spectateurs qui sont sortis rapportent de nouvelles éditions de journaux.

Autour de l'arrestation de Mme Caillaux.

Les journaux de Paris font presque tous remarquer que les trois agents, accourus à l'appel du *Figaro*, ont hésité plus d'une demi-heure avant d'arrêter Mme Caillaux. Celle-ci se tient toujours debout, appuyée au mur, toujours très calme; à peine une légère rougeur aux pommettes trahissait-elle un léger émoi que l'on eût vainement cherché dans la sécheresse de ses yeux clairs, dans la fixité de son regard hautain.

Les agents paraissent hésiter à arrêter la coupable, en apprenant qui elle était.

— Il nous faut voir le revolver, déclaraient-ils.

On le leur montra. Quand, enfin, ils se furent convaincus qu'elle s'en était réellement servie, ils se décidèrent, non sans mille précautions, à prier respectueusement la jeune femme de les suivre au commissariat.

La journée d'hier.

Paris, 17 mars. — M. Joseph Caillaux est venu ce matin pendant quelques instants au ministère des finances pour expédier les affaires urgentes de son département ministériel.

M. Caillaux était très déprimé. C'est, paraît-il, en pleurant qu'il a annoncé à ses collaborateurs qu'il se voyait dans l'obligation de se séparer d'eux. Il aurait même manifesté l'intention de se retirer complètement de la vie politique pendant quelque temps.

Ajoutons que, pour prévenir des manifestations semblables à celle d'hier soir, un service d'ordre discret a été établi autour du ministère des finances.

Paris, 17 mars. — M. Caillaux, accompagné d'une fillette et de deux amis, est venu rendre visite cet après-midi à Mme Caillaux à la prison Saint-Lazare. L'un des deux amis de M. Caillaux portait à la main une valise, contenant sans doute des vêtements de rechange.

Paris, 17 mars. — On annonce que Mme Caillaux a choisi pour avocat Me Labori, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats qui a accepté.

Paris, 17 mars. — M. Boucard, juge d'instruction, a fait son enquête au *Figaro*. Il n'a pas saisi le portefeuille de M. Calmette qui se trouvait entre les mains des rédacteurs du *Figaro*. Ceux-ci ont déclaré l'avoir placé dans un coffre-fort.

Avant de se rendre rue Drouot, Mme Caillaux écrivit à son mari une lettre dans laquelle elle disait: « A l'heure où tu recevras cette lettre, j'aurai fait justice. »

Cette lettre ne parvint que très tard hier, dans la soirée, à M. Caillaux qui l'a remise au juge d'instruction.

M. Boucard s'est rendu cet après-midi à la maison de santé de Neuilly pour assister à l'autopsie du corps de M. Calmette.

Paris, 17 mars. — M. Thalamas, député, a adressé à Mme Caillaux une lettre d'approbation.

Paris, 17 mars. — Me Labori a eu dans la prison une entrevue de une heure et demie avec Mme Caillaux.

Mme Caillaux s'est déclarée très malheureuse. Elle a dit qu'elle avait voulu venger l'honneur de son mari et regrettait profondément d'avoir tué M. Calmette. Elle a assuré que c'était un coup extrêmement pénible pour elle.

Paris, 17 mars. — Dans les couloirs de la Chambre on commente vivement aujourd'hui la mort de M. Calmette et les conséquences politiques de cette affaire.

Les journaux du soir commentent également cette affaire.

Le *Temps* regrette la violence des récentes polémiques parlementaires dans les deux camps et signale que les coups les plus violents sont portés ou reçus par des naïfs combattants tandis que les habiles, dans les deux camps, prépareront pour le lendemain les réconciliations les plus étranges et les combinaisons les plus imprévues autour d'une table du Conseil des ministres.

La *Liberté* dit que M. Calmette est mort au champ d'honneur, victime de son patriotisme et de la foi politique ardente qui le poussait à combattre un homme public en qui il voyait pour son pays le plus malfaisant des politiciens.

Le *Journal des Débats* fait l'éloge de M. Calmette et ajoute que ce n'est pas l'assassinat qui éclaircira l'affaire. Le journal estime que le cabinet Doumergue est condamné à une vie précaire.

ALSACE-LORRAINE

La session parlementaire.

Dans une réunion tenue hier à Strasbourg par le conseil des anciens du Landtag, il a été décidé de clôturer la session parlementaire le vendredi 3 avril. Durant les mois de mai et juin il y aura des séances de commissions qui s'occuperont de la réforme des impôts. La seconde Chambre reprendra ses travaux en séance plénière, en novembre afin de faire aboutir la réforme des impôts avant la fin de l'année. Le projet sera alors soumis à la première Chambre. La prochaine session parlementaire sera amplement occupée par le travail législatif et ne durera pas moins de six à sept mois durant lesquels il faudra mener à fin les travaux qui n'auront pu être effectués vaant la clôture de cette session.

Un don impérial.

L'Union pour « l'éducation de la jeunesse » (Jugendpflege), à laquelle le Landtag a refusé le subside de 10.000 M, vient de recevoir un don de 3.000 M de l'Empereur.

La potasse.

D'après une déclaration faite au Reichstag par un représentant du gouvernement, on peut s'attendre pour la seconde moitié de l'année 1914 à l'établissement d'une base alsacienne pour la parité de transport des potasses.

Calendrier. — Aujourd'hui, mercredi 18 mars, soixante-dix-huitième jour de l'année. — Lever du soleil: 6 h 09; coucher: 6 h. 07.

Lune: pleine le 26 mars.

Fête du jour. — Saint Alexandre.

IL Y A CENT ANS

18 mars 1814. — Quelques troupes de la garnison de Metz vont en reconnaissance à Plappeville et au fourrage à Mécleuves.

La température. — La dépression signalé hier sur le nord-ouest de l'Europe s'est étendue vers l'est et le sud.

Le vent souffle du nord-ouest sur toutes les côtes.

La température a baissé faiblement dans toutes nos régions; le thermomètre marquait ce matin: —12° à Arkhangel, +1° à Bellort, 2° à Limoges, 3° à Paris, 4° à Lyon et à Bordeaux, 5° à Brest, 12° à Nice, 15° à Alger.

Le temps va rester nuageux et frais dans l'est et le sud; quelques pluies sont probables dans le nord-ouest avec temps assez doux.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISSENET, à Metz)

	BAROMÈTRE A 0°	THERMOMÈTRE	VENT	TEMPS
17 mars à 4 h. soir	741.6	+ 8.0	O	Var.
18 mars à 8 h. matin	734.6	+ 3.0	S	Var.

Thermomètre. — Maximum du 17: +8.0; Minimum aujourd'hui: +2.0

CHRONIQUE MESSINE

A propos d'une inconvenance.

A l'entrefilet que nous avions consacré à une haute inconvenance de « Grain de Sel » dans le *Messin* à propos du Carême et de l'abstinence, cet élégant confrère donnait hier une longue réponse tout à côté de la question. Il ne s'explique ni ne se justifie: attaquer les choses religieuses lui est tellement naturel qu'on n'a pas à le trouver drôle.

Il y a un progrès néanmoins dans sa manière de faire: il jette lui-même les pierres qu'il a ramassées, ce qu'il ne faisait plus depuis quelque temps; il les portait à d'autres pour nous les faire jeter; il vient de le faire lui-même; à la bonne heure, c'est plus courageux. Mais peut-être qu'une fois n'est pas coutume.

A plus tard.

Les contribuables et les élections municipales.

La Mairie a invité les perceptions à lui communiquer la liste des contribuables qui n'ont pas encore payé leurs contributions en tout ou en partie, pour les années 1912 et 1913. Ces personnes seront rayées des listes électorales et ne pourront voter aux prochaines élections pour le Conseil municipal.

Le commandant de place en disponibilité.

M. le baron de Gregory, lieutenant-général et commandant de place, qui avait offert sa démission, a été mis en disponibilité avec la pension octroyée par la loi. Le lieutenant-général von Ingersleben, commandant la 18e brigade d'artillerie, a été chargé de la succession de M. de Gregory.

Mont-de-piété.

Le jeudi 19 mars 1914, vente des nantissements non dégagés portant les numéros 25852 à 28510 du mois de février 1913.

Interruption de la circulation.

Hier matin, sur le Moyen-Pont, la circulation du tramway fut interrompue à la suite de la rupture du timon d'un camion chargé de houille; le service du tramway fut rétabli par transbordement en attendant le déblaiement de la voie.

Identification.

La jeune fille, dont le corps a été retiré de la Moselle, près de Tournebride, était en service chez un fleuriste de la ville; dimanche à 2 h. elle quitta, sans donner aucune explication, la maison de ses maîtres pour se rendre chez une cousine, puis elle n'a plus reparu. De très bonne famille colonaise, n'ayant jamais prêté à aucune critique, cette jeune fille a dû périr plutôt victime d'un accident.

Accident.

Les jeunes conscrits de Vallières se faisaient reconduire lundi après-midi en voiture, lorsqu'en passant près de la tannerie ils croisaient une voiture du parc militaire. Le jeune Nicolas qui se trouvait sur le siège à côté du cocher, se leva pour saluer un militaire, mais il perdit l'équilibre et tomba de la voiture, s'occasionnant une grave blessure à la tête. M. le Dr Siemens qui, par hasard, se trouvait à proximité, prodigua les premiers soins au blessé.

Vol.

Dans la nuit de dimanche à lundi des inconnus ont enlevé le matériel des peintres occupés dans la nouvelle construction Bertringer, à l'angle des rues de la Gare et des Carlovingiens.

Propos du jour.

A l'Esplanade:

— Eh bien! Voici que la machine à guillotiner fait parler d'elle? Il paraît qu'elle n'a pas fonctionné parfaitement, l'autre jour?

— Comme vous dites: il paraît. Car le machiniste en chef soutient que tout s'est passé correctement.

— Dommage que Berresheim ne soit plus là pour donner son opinion.

— En tous cas, une chose est sûre: le bourreau a dû mettre « la main à la poche », et tirer son conteau...

— Voilà le fait.. Et quand on a, à sa disposition, une lame comme la guillotine, on doit pouvoir se dispenser de faire appel à son couteau de poche.

— Amen!! X.

NOUVELLES RÉGIONALES

Fèves. — (*Tué net*). On nous écrit:

Samedi dernier en travaillant à la construction du nouveau fort sur le Horimont un ouvrier polonais du nom de André Woljeik, a été tué net par une draqueuse.

L'enterrement de la victime a eu lieu lundi. Tous les compatriotes du défunt ont eu à cœur de l'accompagner à sa dernière demeure après avoir assisté avec recueillement au service funèbre.

Norroy-le-Veneur. — (*Une belle cérémonie.* On nous écrit:

Dans l'après-midi de dimanche le Conseil municipal et le conseil de fabrique de Norroy-le-Veneur étaient assemblés pour une touchante cérémonie. Il s'agissait de remettre à M. François Woirin la médaille d'honneur en argent que l'Empereur lui avait décernée pour ses bons et loyaux services comme suisse de la paroisse.

Il y aura au mois de juin prochain quarante-quatre ans que le père Woirin exerce ses fonctions à la complète satisfaction de tous. Pendant cette longue période il a toujours été un modèle d'exactitude et de fidélité. Chaque dimanche, sans exception aucune, on l'a remarqué fidèlement à son poste. Jamais il n'a pris un jour de congé.

Depuis 1870 jusqu'en 1913 il a perçu dans chaque famille le montant de la location des places de bancs. En se rendant compte de l'étendue de la paroisse de Norroy on comprendra facilement combien cette besogne, pas toujours agréable, représente de démarches, de courses et de dérangements.

Malgré tout, le bon vieux s'acquittait avec ponctualité de cette charge délicate et cela uniquement par dévoûment, car pour tout payement et pour tout bénéfice il ne lui restait que la fatigue et quelquefois les... affronts.

Aussi souhaitons à ce brave et dévoué serviteur de l'église de Norroy qu'il ait au moins consolation de porter longtemps encore sa décoration si vaillamment méritée.

Amanvillier. — (*Caisse d'epargne.*) En raison de la clôture des comptes de fin d'exercice la caisse d'épargne sera fermée le dimanche 29 mars courant.

Thionville. — (*Accident d'auto.*) De notre correspondant:

Une limousine de la maison Lampert, à Beauregard, dont le chauffeur avait omis de mettre la poignée au cran d'arrêt, pénétra, lundi dernier, dans la devanture du magasin de confections Salomon et causa pour près de 1000 de dégâts.

— (*Marché.*) Malgré le mauvais temps, lundi dernier, les transactions furent bonnes. Les porcelets se payaient de 20 à 28 M pièce; les vaches avaient diminué de 50 à 80 M de valeur; pour 4 ou 500 M, on pouvait obtenir un bon cheval de trait. Il avait été amené 40 chevaux, 91 veaux, 51 génisses, 265 vaches et 2590 porcelets.

— (*La question du théâtre.*) Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a porté de 2400 à 4000 marks la subvention pour le théâtre, soit 200 M par représentation au lieu de 150 M précédemment. Cette décision aura un effet rétroactif pour la saison en cours. M. le Maire et les conseillers se sont exprimés élogieusement sur les représentations données par la troupe de Trèves et on a exprimé le désir de renouveler le traité avec cette ville. D'après un journal local, M. le Maire de Metz aurait fait des propositions pour la troupe de cette ville, mais on y aurait renoncé en présence de la satisfaction qu'a donnée la troupe de Trèves.

Nilvange. — (*L'église abandonnée*). Les autorités civile et religieuse ne voulant plus prendre la responsabilité des accidents pouvant survenir dans l'église de Nilvange, cette construction de date récente a dû être évacuée et fermée le vendredi 13 courant. M. Brennecke, maire de Nilvange, a mis gracieusement à la disposition de M. le Dr Rœren, curé, la salle de gymnastique de « la Paix » comme église de secours. Dans 36 heures les travaux d'aménagement étaient terminés et dimanche dernier l'office a eu lieu dans le grand et vaste hall de gymnastique.

Bouzonville. — (*Nécrologie: M. le Dr Philips.*) On nous écrit:

Vendredi dernier est décédé à Cologne, après une longue maladie, M. le Dr Philips, médecin cantonal à Bouzonville. Le défunt était originaire de Munster en Westphalie. Comme jeune médecin il vint s'établir en Lorraine, à Lemberg. Il épousa une Lorraine, Mlle Louise Simon, de Meisenthal, puis il vint se fixer à Bouzonville, où il pratiqua la médecine pendant de nombreuses années.

Il y a environ deux ans, il fut atteint d'une terrible maladie qui ne pardonne pas, d'un ramolissement de la moelle épinière; il vient de succomber à l'âge de 48 ans. M. le Dr Philips fut un de ces Vieux-Allemands qui surent comprendre le caractère lorrain et s'y adapter. C'est pourquoi les habitants de Bouzonville et des environs garderont un excellent souvenir de cet homme de bien, de ce bon chrétien que fut M. le Dr Philips. Daigne Dieu donner à son âme le repos éternel et consoler sa digne épouse.

Tunting-Mandern. — (*Mort tragique d'un garde forestier.*) Sous ce titre, on nous écrit à la date du 17 mars:

M. le garde général de Sierck, une douzaine de gardes forestiers du canton et les habitants de notre commune ont rendu hier lundi les derniers honneurs à M. Barthélemy Carillet, qui est décédé accidentellement dans la nuit du 12 au 13 de ce mois. M. Carillet, notre garde forestier, s'était rendu jeudi dernier à une vente de bois à Montenach. Voulant rentrer chez lui à Tunting, il tomba dans l'obscurité entre Kitzing et Mandern. Les siens, alarmés de sa longue absence, allèrent à sa rencontre. Qu'on juge